

## Aide à l'élaboration du projet d'école 2016-2019

Le projet d'école 2016/2019 prendra appui sur trois priorités départementales :



Ces trois priorités départementales correspondent à des thèmes de réflexion à engager au sein des équipes enseignantes. Elles ambitionnent une école dans laquelle les élèves effectuent un **parcours de réussite**, accompagnés par **une équipe enseignante** aux pratiques pédagogiques riches et variées **adaptées à tous**, enrichies par **des partenariats** ; notamment avec **les familles**.

Elles recourent des objectifs fondamentaux à réaffirmer à travers les actions du projet d'école :

- garantir à chacun l'acquisition du « lire – écrire – parler » ;
- viser la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- conforter une école bienveillante et exigeante ;
- coopérer utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ;
- travailler en équipe.

Cinq principes doivent présider à l'élaboration de votre nouveau projet d'école :

- Le projet d'école est un projet pédagogique.
- La référence aux programmes et au socle est incontournable.
- Le projet d'école est un projet d'équipe.
- Le projet d'école est un outil de progrès de tous les élèves.
- Le projet d'école a une existence effective dans les classes et l'école.

---

Étape 1 : Analyse au regard des priorités  
départementales puis identification des besoins des  
élèves de l'école

---

---

**Etape 1 : Effectuer une analyse aux regards des priorités  
départementales puis identifier les besoins des élèves de l'école**

**- avant le 6 février 2016 -**

---

La première étape de construction de votre nouveau projet d'école repose sur un diagnostic partagé au sein de l'équipe. Une fois réalisé, l'équipe aura à formaliser les évolutions souhaitées pour les élèves de l'école, afin de définir de grandes orientations. L'étape 2 permettra d'affiner ces orientations pour en faire des objectifs partagés.

## Questions pour un diagnostic

Pour chaque priorité, plusieurs questions vous sont proposées afin de guider les échanges au sein de l'équipe. Une fiche « diagnostic » est à renseigner pour chaque question traitée. Il est possible de rédiger plusieurs fiches pour une même question. Les fiches élaborées restent à disposition dans l'école.

Chaque priorité départementale doit être travaillée au sein de l'équipe. Toutes les questions ne sont pas à traiter obligatoirement. L'équipe choisit celles qui sont pertinentes pour leur école et mobilise les indicateurs proposés dans la section "**Ressources**".

## **Priorité 1 - Le suivi et l'accompagnement du parcours de tous les élèves**

- **Quelles actions de continuité sont engagées au sein du cycle ? entre les cycles ? de l'école ?**
- **Quels outils liés au suivi du parcours de l'élève sont utilisés au sein du cycle ? de l'école ?**
- **Quelles modalités d'évaluation des acquis des élèves sont organisées au sein du cycle ? de l'école ?**
- **Autres questions émanant du conseil des maîtres**

## **Priorité 2 - L'adaptation des pratiques pédagogiques et éducatives aux besoins des élèves**

- **Quelles modalités de prise en compte de la difficulté scolaire est en cours au sein du cycle ? de l'école ?**
- **Quelle place donnez-vous au numérique dans les pratiques pédagogiques et éducatives ?**
- **Autres questions émanant du conseil des maîtres**

## **Priorité 3 - Le renforcement du lien école/famille et les relations entre l'école et ses partenaires**

- **Quelles actions menées au sein de votre école rattacheriez-vous à cette priorité ?**
- **Par quels moyens les familles sont-elles associées à la scolarité de leur enfant ?**
- **Autres questions émanant du conseil des maîtres**

### **DIAGNOSTIC**

**Télécharger la fiche « Diagnostic » ci-après.**

Elle est à renseigner pour chaque question traitée. **Il est possible de rédiger plusieurs fiches pour une même question.** Les fiches élaborées restent à disposition dans l'école.

**Chaque priorité départementale doit être travaillée** au sein de l'équipe. **Toutes les questions ne sont pas à traiter obligatoirement.** L'équipe choisit celles qui sont pertinentes pour leur école.

# Évolutions envisagées

Le premier document à rendre est à déposer dès que réalisé et **avant le 6 février 2016**.

Les équipes de circonscription en prendront connaissance et accompagneront les écoles afin de les aider à poursuivre leur travail d'élaboration du projet d'école.

**Définir des orientations : lister les évolutions souhaitées pour l'école dans les trois priorités départementales.**

Projet d'école - Circonscription n°1

État(s) : \_\_\_\_\_ Circonscription : \_\_\_\_\_

1. Étape 1. Définir les orientations (à la fin de la phase de concertation avec l'IAE de la circonscription départementale).

En se référant au document "Le projet d'école" (disponible sur le site de l'IAE de la circonscription) et au document "Le projet d'école" (disponible sur le site de l'IAE de la circonscription).

Il est demandé de définir les orientations de la circonscription en fonction des trois priorités départementales.

État de l'école	État de l'école (à la fin de la phase de concertation avec l'IAE de la circonscription)	État de l'école (à la fin de la phase de concertation avec l'IAE de la circonscription)
Les conditions de l'école	Les conditions de l'école (à la fin de la phase de concertation avec l'IAE de la circonscription)	Les conditions de l'école (à la fin de la phase de concertation avec l'IAE de la circonscription)
Les pratiques pédagogiques et éducatives	Les pratiques pédagogiques et éducatives (à la fin de la phase de concertation avec l'IAE de la circonscription)	Les pratiques pédagogiques et éducatives (à la fin de la phase de concertation avec l'IAE de la circonscription)
L'existence de l'école dans son territoire	L'existence de l'école dans son territoire (à la fin de la phase de concertation avec l'IAE de la circonscription)	L'existence de l'école dans son territoire (à la fin de la phase de concertation avec l'IAE de la circonscription)

Annexes : 1. Le site de la circonscription départementale et le site de l'IAE de la circonscription.  
2. Le document "Le projet d'école" (disponible sur le site de l'IAE de la circonscription).

## SOMMAIRE

---

Plusieurs ressources vous aideront lors des différentes étapes de l'élaboration de votre "Projet d'école".

- La première d'entre-elles est le **bilan du projet d'école** précédent.

Vous trouverez d'autres ressources dans cette partie :

- Des [propositions d'indicateurs](#) permettant l'analyse des fonctionnements de l'école
- [Le socle commun](#) de connaissances, de compétences et de culture
- [Les programmes](#)
- Un guide "[Agir sur le climat scolaire à l'école primaire](#)"
- Les résultats de l'[enquête ETIC](#) sur les équipements numériques

## Étape 2 : Définition des objectifs du projet d'école

Ce deuxième document à rendre est à déposer dès que réalisé et **entre le 29 février et le 2 avril 2016**.

**Cette seconde étape doit permettre d'arrêter les objectifs prioritaires pour l'école pour chacune des priorités départementales.**

The screenshot shows a document titled "Projet d'école - Document rendu n°1". It includes a header with "Ecole:" and "Commune:" fields. Below the header, there is a table with three rows and two columns. The first column lists departmental priorities, and the second column lists school objectives.

La qualité de l'école	Les objectifs de l'école
La qualité de l'école	Le projet d'école doit être en adéquation avec le projet départemental de la région.
La qualité de l'école	Le projet d'école doit être en adéquation avec le projet départemental de la région.
La qualité de l'école	Le projet d'école doit être en adéquation avec le projet départemental de la région.

---

## Étape 3 : Construction des actions

---

Le contenu de cette page sera publié à compter du 18 avril 2016

• **Echéancier général**

2015 / 2016	Identification des besoins des élèves, de l'école et construction du projet d'école
2016 / 2017	Première année du nouveau projet d'école – Bilan en juin 2017
2017 / 2018	Régulation – Seconde année du projet – Bilan en juin 2018
2018 / 2019	Régulation – Troisième année du projet – Bilan et perspectives

• **Echéancier 2015/2016**

De décembre 2015 à avril 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etape 1 : Effectuer une analyse au regard des priorités départementales et identifier les besoins des élèves de l'école (avant le 6 février 2016)</li> <li>• Etape 2 : Définir les objectifs du nouveau projet d'école (entre le 29 février 2016 et le 2 avril 2016)</li> </ul>
Entre avril et juillet 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etape 3 : Construire les actions envisagées pour 2016/2017</li> </ul>

---

**Plusieurs ressources vous aideront lors des différentes étapes de l'élaboration de votre "Projet d'école".**

- La première d'entre-elles est le **bilan du projet d'école** précédent.

Vous trouverez d'autres ressources dans cette partie :

- Des [propositions d'indicateurs](#) permettant l'analyse des fonctionnements de l'école
- [Le socle commun](#) de connaissances, de compétences et de culture
- [Les programmes](#)
- Un guide "[Agir sur le climat scolaire à l'école primaire](#)"
- Les résultats de l'[enquête ETIC](#) sur les équipements numériques

---

## Des indicateurs

---

Plusieurs indicateurs sont disponibles et peuvent aider à analyser les fonctionnements d'école. La liste qui suit n'est qu'indicative et ne constitue pas une liste d'indicateurs à exploiter obligatoirement.

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'indicateurs qui peuvent être mobilisés pour réfléchir à

***UN PARCOURS DE RÉUSSITE*** [\[Afficher / Masquer les exemples\]](#)

***DES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES*** [\[Afficher / Masquer les exemples\]](#)

***LA PRISE EN COMPTE DE TOUS LES ÉLÈVES*** [\[Afficher / Masquer les exemples\]](#)

***LA RELATION ÉCOLE / FAMILLE*** [\[Afficher / Masquer les exemples\]](#)